

CR réunion plénière du 23 septembre 2019  
Auberge de Jeunesse de Saint-Brieuc 20h-22h

24 présent-e-s, 2 animateurs (Kader, Briec)

## **Ordre du jour**

Vote du nom de liste (mention majoritaire)

Présentation des travaux des commissions "Bouger dans l'agglomération" et "Décider dans l'agglomération"  
Sessions de travail

### **Ouverture de la séance à 20h15**

Proposition de l'ordre du jour. Aucune demande de modification n'est faite. L'ordre du jour est adopté.

### **Vote du nom de liste (mention majoritaire)**

Après exposé de ce point, et proposition faite par l'animation de procéder à un vote par la méthode de la mention majoritaire (voir en fin de ce compte-rendu), l'Assemblée décide par consensus de reporter cette opération en fin de séance, et de simplement « tester » l'outil proposé, eu égard au faible nombre de participants ce soir.

### **Présentation des travaux, commission "Bouger dans l'agglomération" Se déplacer**

Un temps de 40 minutes étant dévolu aux travaux de cette commission, les commissaires ont choisi le format questions-réponses, afin d'éclaircir certains points, et de dégager à la fois des axes prioritaires de travail pour la suite, et d'affiner l'argumentaire sur les points les plus fragiles relevés par l'Assemblée. L'Assemblée souhaite travailler en plénière, et non pas en îlots.

Après distribution des grandes lignes du travail de groupe, la commission relève dans son travail 4 axes principaux, soit :

- 1 Réduire les trajets
- 2 Privilégier les modes de transports moins polluants
- 3 Accessibilité (à développer)
- 4 Gratuité des bus: un document de travail avait été envoyé sur la liste

Des échanges, il ressort qu'il faudra travailler plus avant sur :

Pour réduire les trajets

- Les analyses à large échelle des conséquences des choix d'investissement (4ème quai au Légué, rocade sud, réhabilitation de la voie ferrée Légué-Châtelets), en particulier sur : qui profitera de ces infrastructures ? Quelles seront les conséquences sur la longueur des trajets, l'écologie, l'économie et le social, au niveaux du local (à la fois ici et ailleurs).

Dans tous les cas, mieux vaut d'abord relocaliser la production de ce qui est actuellement transporté (exemple du bois débarqué au Légué : il serait préférable de développer la sylviculture locale).

Dit autrement, se pose la question de la transition écologique: passer d'une agriculture industrielle fondée sur les importations d'intrants et les exportations de viande... aux conséquences catastrophiques: ex production de soja en Amérique latine avec: déforestation, épuisement des sols, pollution, graves problèmes sanitaires... nos volailles concurrencent les volailles africaines et chez nous c'est pollution, aménagements portuaires, conditions de travail difficiles dans l'agro alimentaire... et entre les différentes régions concernées, des transports longs et polluants. Ce qui met en cause les traités de libre échange...

- les possibilités financières, en particulier les capacités à transférer des investissements sur d'autres postes (fonctionnement, investissements différents,...). Cela implique d'avoir des données plus précises et abondantes que ce qui est actuellement obtenu, sur les budgets (commune, agglo). Mais aussi pose la question de l'étranglement financier des collectivités qui limite de fait leur pouvoir d'agir, leur autonomie en matière de choix d'investissement auquel s'ajoute le chantage à l'emploi des sociétés qui exigent beaucoup d'investissements et d'aides publics pour s'implanter aussi longtemps qu'elles ne trouvent pas plus attractif ailleurs.

- La gratuité des bus.

Le public utilisant le bus le fait à Saint-Brieuc peu par choix, seulement/ souvent par nécessité. Ce n'est pas le cas dans toutes les villes ! Ce sont surtout les populations peu fortunées, les jeunes... Il faut augmenter leur fréquence pour augmenter les usages, desservir mieux, mais aussi re-densifier l'habitat pour rendre le transport collectif plus opportun vs. le véhicule particulier  
-> Ne peut-on investir massivement maintenant, notamment pour augmenter la fréquence des bus, pour instaurer la gratuité ensuite ?

On vient d'investir 51 millions pour TEO

NB L'opposition entre investissements et gratuité est classique: on est bien d'accord, il ne peut y avoir l'un sans l'autre, voir Aubagne et Dunkerque. C'est une question de choix à mettre en débat avec la population. Dunkerque avait investi 65 millions (infrastructures et véhicules) avant l'instauration de la gratuité

La gratuité des bus pourrait être l'occasion d'une réflexion sur la gratuité (étendue : cantine, logement...) et les services publics comme mesure d'émancipation, de rupture avec la politique d'aide aux riches et aux actionnaires. La gratuité que nous voulons est une gratuité joyeuse, qui fait vivre l'égalité, qui reconnaît l'utilité et l'humanité des couches populaires face à la marchandisation envahissante.

- Etudier le recours d'Agir pour le climat 22 / Vélo Utile contre le PDU

Nous sommes restés en deçà de ce que nous avons préparé. Nous continuons le travail, prêts à recevoir toutes les suggestions.

La question de rupture devrait se trouver dans plusieurs thèmes posant 2 questions majeures : celles de l'emploi et du financement.

Quelques chiffres et idées :

1,4 millions pour les parkings (subvention exceptionnelle votée chaque année!)

2,4 millions pour le désamiantage de Gouédic ; initialement prévu. Lors du conseil municipal du lundi 4 mars 2019, les élus ont acté un nouvel investissement de 2,9 millions d'euros pour les travaux dans le parking du Gouédic. Le coût total dépasse désormais les 11,5 millions d'euros.

14 millions pour le 4ème quai du Légué, dont la construction envaserait encore plus Le Valais.

Si les bus étaient gratuits, ce seraient 3 millions réinjectés dans l'économie, car c'est la recette de la billetterie, donc autant que les usagers dépenseraient ailleurs que dans le transport.

Des ressources supplémentaires peuvent être dégagées par les économies d'énergie (création de régies publiques de l'énergie, ayant vocation à exploiter, consommer éventuellement et vendre les énergies renouvelables du territoire).

Mainmise des entreprises sur les choix des communes, qui n'investissent que dans des choix "aux normes" pour avoir les financements.

## **Présentation des travaux, commission "Décider dans l'agglomération"**

Un temps de 30 minutes étant dévolu aux travaux de cette commission, il est décidé là aussi de procéder par questions-réponses en plénière.

Les travaux de la commission visent à établir des ruptures fortes avec le mode de fonctionnement des municipalités actuellement en place.

La commission présente un des points travaillés, à savoir l'installation d'un « conseil municipal bis », constitué d'électeurs tirés au sort, par roulement. Le temps de présence dans le conseil municipal citoyen est un des éléments ayant suscité le débat (idée de base : un mois, jugé bien trop court pour pouvoir impliquer réellement les personnes désignées). Le format est donc à retravailler, soit en allongeant la durée, soit en désignant les personnes sur de thématiques, et non sur le fonctionnement général (propositions faites en Assemblées, à travailler encore).

Leur renouvellement est à définir (des dossiers peuvent s'étendre sur plusieurs mois ou années)

Les participants seraient présents aux commissions. Leur expertise pas indispensable (ex. des jurés tirés au sort), mais travail avec les techniciens.

Ce conseil doit avoir un poids décisionnel, pas que consultatif. Les personnes du Conseil municipal bis, tirées au sort pourraient bénéficier d'indemnités pour le travail accompli, à hauteur de ce que touchent les élus.

Un second point abordé est celui de la fonction de maire tournant, à partager entre les conseillers municipaux, par période par exemple de 1 an. L'idée est d'en finir avec la posture quasiment monarchique du maire, installé pour un mandat complet, voire une longue succession de mandats. Le fonctionnement serait donc des décisions collégiales du conseil (plus le conseil bis ?), les 5 ou 6 candidats-maires suivant ensemble les dossiers, afin de posséder, une fois leur tour venu, une connaissance raisonnable des dossiers. Serait-ce dérangeant pour la représentation ? Le Maire (non pas la personne) est à percevoir comme représentant de la fonction, et non comme personne unique et irremplaçable.

Les axes de travail à poursuivre sont principalement :

- comprendre les jeux réels de pouvoir entre les élus municipaux, le fonctionnement de l'agglomération (jeu des compétences), et les lobbies locaux (entreprises, passe-droit, ...). L'accent est mis sur les "gouvernances satellites", point aveugle. Ne sont jamais évoquées, mais nombre d'élus se trouvent délégués dans les conseils décisionnaires de Terre et Baie Habitat, SDE, Hôpital...

Voir la désignation des conseillers municipaux dans ces instances.

- Comment décider avec les citoyens

- La répartition des pouvoirs dans l'agglomération : il n'y a eu aucune discussion en amont sur une ligne politique cohérente, pas de direction concertée.

- Maintenir et renforcer les régies municipales (énergie, voir supra, mais aussi alimentation (régie maraîchère), etc).

- Cumul des mandats et des fonctions : les adjoints municipaux ne pourraient pas être conseillers de l'agglomération.

### **Test de la méthode du vote par mention majoritaire.**

La méthode proposée consiste à faire disposer, par ordre de préférence, trois « jetons » par personne, sur des listes incomplètes de propositions. Chaque personne peut donc choisir de gratifier une, deux ou trois propositions, avec respectivement trois, un plus deux, ou un plus un plus un, jeton par proposition choisie.

Les propositions (24 au départ pour ce vote) ont été mélangées selon un tirage aléatoire, et scindées en quatre listes de douze noms. Chaque nom apparaît donc sur deux listes différentes, chaque personne ne voit que la moitié des noms, et chaque nom est vu par le même nombre de personnes. Chaque personne dispose donc de trois jetons, à placer en regard de son ou de ses choix majoritaires. Chaque personne est tenue de voter avec la liste qui lui a été remise, et d'utiliser ses trois jetons.

*Note : Le but de cette méthode est de proposer tous les noms à l'analyse du même nombre de personnes, y compris les noms « peu attractifs » au premier abord, ou ceux arrivant en fin de liste. En effet, dans le vote de ce jour chaque personne n'étudie que 12 noms, un nombre raisonnable, qui permet de ne pas zapper immédiatement certaines mentions. La remise d'une liste incomplète impose également, si le nom préféré n'y apparaît pas, de réinterroger ses propres préférences, et donc de refaire le travail de choix.*

Après report des choix sur la liste complète des noms, des choses très intéressantes ressortent, qu'il sera du plus grand intérêt de dépouiller ensemble. Le point le plus important est que, malgré un certain scepticisme au départ et un temps d'explication pour bien faire comprendre le mode de scrutin, l'Assemblée a décidé de valider ce mode de vote, et de l'appliquer à un plus grand nombre de participants lors de la prochaine Assemblée.

De ce fait, afin de ne pas influencer par avance les choix qui seront faits par les non-participants à ce premier test, les résultats de ce vote-test ne seront pas divulgués ici.

**Fin de la séance à 22h15.**

**Prochaine assemblée le lundi 7 octobre, 20 heures,  
salle de la Ville Junguenay, Trégueux.**

*Animateurs : Brieuc, Kader, Dominique, Monique.*

Proposition d'ordre du jour :

Présentation des travaux des commissions "**Habiter l'agglomération**" et "**S'alimenter dans l'agglomération**"

Sessions de travail sur ces deux thématiques

Voter officiellement un nom de liste, selon la méthode de la mention majoritaire

*Toute proposition d'ajout ou retrait de points peut se faire par mail sur la liste,  
ou en début d'Assemblée.*

*L'Assemblée validera l'ordre du jour en début de séance.*